



Sainte-Martine
Entre terres et rivières

Communiqué

Pour diffusion immédiate

RÉDUIRE AU MAXIMUM L'IMPACT D'UNE HAUSSE DES DÉPENSES SUR LES MARTINOIS ET MARTINOISES

Sainte-Martine, le 16 décembre 2020 – Le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté à la séance publique d'hier soir un budget pour l'année financière 2021 de 7 711 902 \$. Malgré une hausse des dépenses de 6 %, le taux de taxes subira un gel, et ce principalement, en raison d'une subvention du Gouvernement du Québec reçue en 2020, permettant de soutenir les municipalités face aux dépenses supplémentaires liées à la COVID-19.

L'adoption d'un budget équilibré représente pour la Municipalité des revenus de 7 483 672 \$, des dépenses de 7 711 902 \$ et des affectations de 228 230 \$, ces affectations qui serviront, entre autres, à atténuer l'impact de la hausse de certaines dépenses importantes. Le budget 2021 sera principalement marqué par des investissements dans les espaces publics, des travaux majeurs sur les infrastructures d'eau potable et la tenue des élections municipales. L'implantation d'un portail citoyen est également prévue au cours de cet exercice financier. « Notre principal objectif dans ce travail de planification vise surtout à réduire la pression sur les citoyens. Le gel de taxes n'est pas une pratique que le conseil municipal souhaite adopter, mais dans le contexte actuel, plusieurs éléments nous permettent de limiter au maximum la hausse du compte de taxes », mentionne la mairesse Maude Laberge.

GEL DU TAUX DE TAXES

Les dépenses connaîtront une hausse d'environ 6 % au cours de la prochaine année, une augmentation supérieure à celles que l'on connaît habituellement qui se situent davantage près de l'inflation. Cette hausse est attribuable principalement à des frais plus élevés pour les services de la Sûreté du Québec, pour le déneigement hivernal ainsi que pour le transport en commun. Il faut également prévoir que les élections municipales prévues le 7 novembre 2021 occasionneront des dépenses supplémentaires. Le conseil municipal n'étant généralement pas enclin à utiliser les surplus accumulés afin de réduire les dépenses récurrentes a tout de même pris la décision de geler le taux de taxes 2021. « Étant donné que le taux de taxes de l'année 2020 avait été établi bien avant la pandémie et que les mesures sanitaires émises depuis mars dernier nous ont obligés à réduire considérablement les services aux citoyens durant la dernière année, le bilan 2020 présente un surplus. De plus, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous a accordé une subvention visant à atténuer l'impact des dépenses liées à la pandémie sur notre budget. Ce qui nous permet de réduire le fardeau fiscal des citoyens », soutient la mairesse. Seule la taxe des ordures sera plus élevée de 17 \$ comparativement à 2020, et ce, en raison d'une augmentation de 38 % des coûts de collecte des ordures et de 80 % des coûts de disposition de celles-ci.

INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES

Le programme triennal des immobilisations (PTI) prévoit des projets totalisant 4,2 M\$ en 2021. Parmi ceux-ci, la Municipalité planifie entre autres, une réfection majeure des infrastructures d'eau potable, la poursuite des travaux de réfection des postes de pompage, l'aménagement et l'amélioration de six parcs. « Miser sur l'amélioration de nos lieux publics extérieurs afin de permettre plus d'activités libres et de soutenir les saines habitudes de vie était une de nos principales orientations dans l'élaboration de ce budget », rapporte madame Laberge. Les investissements prévus pour les années suivantes représentent 4,4 M\$ en 2022 et 3,5 M\$ en 2023.

Le budget détaillé peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.municipalite.sainte-martine.qc.ca. Le compte de taxes sera acheminé par la poste en janvier prochain.

- 30 -

Source :

Audrey Caza

Responsable des communications

communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca

450 427-3050 poste 241